

SESSION 2010

**CAPEPS
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

ÉPREUVE ÉCRITE PROFESSIONNELLE

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

Proposez une programmation d'E.P.S. pour un collège dont vous imaginerez les caractéristiques (taille, situation géographique, environnement social, académie d'implantation).

Justifiez votre proposition en vous référant, entre autres, aux textes en vigueur et aux objectifs de l'établissement.